

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 AVRIL 2018

Délibération n° D-2018-153

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/04/2018

Divers sites - Marchés de portes, fenêtres et volets roulants
motorisés (programme 2017-2019) - Lots 3 et 4 - Avenants n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Marchés de portes, fenêtres et volets roulants motorisés (programme 2017-2019) - Lots 3 et 4 - Avenants n°1

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 4 décembre 2017, la Ville a attribué les lots 3 menuiseries bois et 4 menuiseries PVC à la Société RIDORET pour des travaux de menuiseries sur différents sites et notamment le centre Du Guesclin (tranche ferme), l'école élémentaire Michelet et le restaurant Agrippa d'Aubigné (tranche optionnelle 2).

L'instruction du dossier d'urbanisme et de travaux sur un bâtiment Monument Historique oblige la collectivité à produire un dossier élaboré par un architecte du patrimoine ou un architecte Monument Historique ce qui conduit à l'annulation du dossier réalisé par les services de la Ville pour le remplacement des menuiseries du bâtiment du Centre Du Guesclin (lot 3).

Par ailleurs, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France conduit :

- à annuler la dépose sans repose des volets de l'école élémentaire Michelet (lot 3) ;
- à remplacer les menuiseries initialement prévues en PVC pour le restaurant Agrippa d'Aubigné par des menuiseries bois (lots 3 et 4).

Ces modifications se traduisent financièrement ainsi :

Lot n° 3 – menuiseries bois

- Tranche ferme
 - suppression de la dépose des volets au groupe scolaire Michelet élémentaire : - 1 670,93 € H.T. ;
 - suppression du remplacement des portes au Centre Du Guesclin : - 16 712,00 € H.T. ;
 - plus-value de petits bois sur les menuiseries de la maternelle J. Ferry et de la police municipale : + 1 934,00 € H.T.
- Tranche optionnelle 2
 - plus-value de petits bois sur les menuiseries du groupe scolaire Michelet élémentaire : + 950 € H.T. ;
 - fourniture et pose de châssis bois sur les fenêtres du restaurant du groupe scolaire Agrippa d'Aubigné : + 6 667,01 € H.T. ;

Lot n°4 – menuiseries PVC

- Tranche optionnelle 2
 - Suppression des menuiseries PVC du restaurant du groupe scolaire Agrippa d'Aubigné : - 3 133,97 € H.T.

Il convient donc d'établir un avenant pour chacun des lots 3 et 4 portant les montants des marchés comme suit :

N° lot	Désignation des menuiseries	En euros							
		Montant initial toutes tranches comprises	Montant avenants n°1	% avenants n°1	Nouveau montant tranche ferme	Montant tranche optionnelle n°1	Nouveau montant tranche optionnelle n°2	Nouveau montant toutes tranches comprises	
		HT	HT	%	HT	HT	HT	HT	TTC
3	BOIS	76 391,27	- 8 831,92	- 11,56 %	51 134,38	Inchangé	16 424,97	67 559,35	81 071,22
4	PVC	55 487,46	- 3 133,97	- 5,65 %	Inchangé	Inchangé	0	52 353,49	62 824,19

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 pour les lots 3 et 4 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

PORTES, FENETRES ET VOLETS ROULANTS MOTORISES 2017-2018-2019

LOT N° 3 : MENUISERIES BOIS

MARCHE N° 17231 M101, NOTIFIE LE 15 DECEMBRE 2017

AVENANT N° 1

Entre :

* **La VILLE de NIORT**, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

et

* **L'entreprise RIDORET MENUISERIE**, 70 rue de Québec – ZI Chef de baie – 17041 LA ROCHELLE représentée par

d'autre part.

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Par délibération du 4 décembre 2017, la Ville a attribué le lot 3 « Menuiseries bois » à l'entreprise RIDORET MENUISERIE pour des travaux de menuiseries sur différents site et notamment le Centre Du Guesclin (tranche ferme), l'école élémentaire Michelet et le restaurant Agrippa d'Aubigné (tranche optionnelle 2).

Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, il s'avère que :

- le remplacement de l'ensemble des menuiseries du bâtiment du Centre Du Guesclin est annulé (tranche ferme),
- la dépose des volets de l'école élémentaire Michelet est annulée (tranche optionnelle 2),
- les menuiseries initialement prévues en PVC pour le restaurant Agrippa d'Aubigné sont remplacées par des menuiseries bois (tranche optionnelle 2).

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les adaptations techniques sollicitées par l'Architecte des Bâtiments de France. Cette modification entraîne une moins value de - 8 831,92 € HT (- 10 598,30 € TTC), soit - 11,56 % du montant initial du marché :

	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant total HT	TVA 20 %	Montant TTC
Tranche ferme	65 912.38 €	- 14 778.00 €	51 134.38 €	10 226.88 €	61 361.26 €
Tranche optionnelle 2	10 478.89 €	+ 5 946.08 €	16 424.97 €	3 284.99 €	19 709.96 €
Total	76 391.27 €	- 8 831.92 €	67 559.35 €	13 511.87 €	81 071.22 €

Le devis en annexe précise les modifications apportées à la décomposition du prix global et forfaitaire du marché initial.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché restent inchangées pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

Fait en 1 exemplaire original

à _____, le	à Niort, le
Le titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir Adjudicateur

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

PORTES, FENETRES ET VOLETS ROULANTS MOTORISES 2017-2018-2019

LOT N° 4 : MENUISERIES PVC

MARCHE N° 17231M102, NOTIFIE LE 15 DECEMBRE 2017

AVENANT N° 1

Entre :

* **La VILLE de NIORT**, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

et

* **L'entreprise RIDORET MENUISERIE**, 70 rue de Québec – ZI Chef de baie – 17041 LA ROCHELLE représentée par

d'autre part.

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Par délibération du 4 décembre 2017, la Ville a attribué le lot 4 « Menuiseries PVC » à l'entreprise RIDORET MENUISERIE pour des travaux de menuiseries sur différents site et notamment le restaurant Agrippa d'Aubigné (tranche optionnelle 2).

Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, il s'avère que :

- les menuiseries initialement prévues en PVC pour le restaurant Agrippa d'Aubigné sont remplacées par des menuiseries bois (tranche optionnelle 2)

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les adaptations techniques sollicitées par l'Architecte des Bâtiments de France. Cette modification entraîne une moins value de - 3 133,97 € HT (- 3 760,76 € TTC), soit - 5,65 % du montant initial du marché :

	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant total HT	TVA 20 %	Montant TTC
Tranche ferme	15 163.13 €	/	15 163.13 €	3 032.63 €	18 195.76 €
Tranche optionnelle 1	37 190.36 €	/	37 190.36 €	7 438.07 €	44 628.43 €
Tranche optionnelle 2	3 133.97 €	- 3 133.97 €	0 €	0 €	0 €
Total	55 487.46 €	- 3 133.97 €	52 353.49 €	10 470.70 €	62 824.19 €

Le devis en annexe précise les modifications apportées à la décomposition du prix global et forfaitaire du marché initial.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché restent inchangées pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

Fait en 1 exemplaire original

à _____, le	à Niort, le
Le titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir Adjudicateur